

Réouverture 2021 anticipée de la piscine de Marsac

Protocole Public/clubs Gestion COVID

La réouverture de l'établissement intervient à partir du mardi 6 avril. L'accès à la piscine découverte n'est autorisé qu'aux personnes pratiquant une activité physique extérieure à moins de 10 kilomètres de leur domicile. Ils doivent de fait, produire l'attestation de pratique des activités physiques qui mentionne notamment leur adresse de résidence.

L'établissement est ouvert tous les jours, sauf jours fériés. En fonction de la variation de la crise sanitaire, la gestion d'accès de l'équipement peut évoluer au jour le jour.

Seul le bassin sportif est à disposition, avec ses 5 couloirs de nage. 8 nageurs par couloir sont autorisés. Les couloirs sont à disposition du public ou des clubs avec la planification ci-jointe.

Les clubs se doivent de « convoquer » le nombre de licenciés en fonction des couloirs mis à disposition, exemple avec 2 couloirs à disposition sur un même horaire, 16 licenciés sont acceptés La Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) pour le public doit corrélér avec le nombre de couloirs attribués au public. (Si 5 couloirs 40 personnes, si 4 personnes 32 personnes, si 3 couloirs 24 personnes...)

Si les couloirs de nage sont complets, les nouveaux usagers arrivants devront attendre à l'extérieur de la piscine que des places se libèrent dans les bassins. Les agents d'accueil du Grand Périgueux interrogeront par talkie-walkie leurs collègues MNS afin de connaître les disponibilités dans les couloirs de nage. Afin de faciliter le comptage des baigneurs, seule l'activité aquatique est autorisée. Il est donc interdit de rester sur les plages ou les pelouses pour flâner au soleil.

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires dès l'entrée de la piscine jusqu'à la 1^{ère} douche savonnée. Après la baignade et la douche, le port du masque est à nouveau obligatoire jusqu'aux cabines.

Après chaque utilisation de cabine et casier, l'usager désinfecte ses espaces utilisés avec le produit anti COVID.

Si un usager ne respecte pas les consignes sanitaires, les agents des piscines du Grand Périgueux peuvent signifier à la personne son exclusion du jour ou plus.